

BGer 7B_405/2023 vom 22. Dezember 2023

Bundesgericht, 2023-12-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_7B_405_2023

FR: TF 7B_405/2023 du 22 décembre 2023

IT: TF 7B_405/2023 del 22 dicembre 2023

Erwägungen

E. 1.1

Selon l' art. 42 al. 1 LTF , les mémoires de recours au Tribunal fédéral doivent indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signés. En particulier, le recourant doit motiver son recours en exposant succinctement en quoi la décision attaquée viole le droit (cf. art. 42 al. 2 LTF). Pour satisfaire à cette exigence, il appartient au recourant de discuter au moins brièvement les considérants de la décision litigieuse (ATF 140 III 86 consid. 2 et 115 consid. 2); en particulier, la motivation doit être topique, c'est-à-dire se rapporter à la question juridique tranchée par l'autorité cantonale (ATF 123 V 335).

E. 1.2

Face à la motivation cantonale sur le défaut de versement des sûretés (cf. arrêt attaqué, p. 2), la recourante se borne à invoquer des arguments de fond et à dénoncer, en tant qu'étudiante étrangère, un "racisme structurel" qui affecterait l'ordre judiciaire fribourgeois. Elle échoue ainsi à mettre en évidence, par une motivation conforme aux exigences en la matière, en quoi l'autorité précédente aurait violé le droit (soit en particulier l' art. 383 CPP) en déclarant son recours irrecevable.

E. 1.3

En tant que la recourante formule au surplus des griefs ou des conclusions contre des "décisions calomnieuses et racistes" qui auraient été prises la concernant, ses développements, sans rapport avec l'objet du litige, sont également manifestement irrecevables.

E. 1.4

Le recours ne répond ainsi manifestement pas aux exigences de motivation d'un recours en matière pénale au Tribunal fédéral. Il doit dès lors être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée prévue par l' art. 108 al. 1 let. b LTF .

E. 2

Il sera exceptionnellement statué sans frais (art. 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.